



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 11-2024

Sur convocation en date du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le deux juillet deux mille vingt-quatre, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
Mesdames Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Monique LAFAY et Laurence MICHAUD.
Messieurs Yannick JANNIN, Daniel BUFFY, Jean-Claude ROZIER, Jean-Claude RUDE et Michel MERCIER

Absent :

Absent excusé :

Procuration : ADOH Marie-Noële donne pouvoir à MERONI Isabelle, COELHO Jenny donne pouvoir à MICHAUD Laurence, PAIN Philippe donne pouvoir à BUFFY Daniel, RUDE Marie-Rose donne pouvoir à Jean-Claude ROZIER

Jean-Claude ROZIER est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15

Objet : Aide financière permanente

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration, que différentes demandes d'aide sociale sont faites auprès du CCAS de la commune de Bâgé-Dommartin.
Celles-ci seront étudiées par la commission permanente au préalable.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité le versement d'aide financière aux personnes en difficulté sous certaines conditions, pendant toute la durée restante du mandat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, approuvent à l'UNANIMITE :

- Le versement d'une aide financière pour le paiement de différentes demandes (factures de soins médicaux, factures EDF, eau, ordures ménagères, loyer, cantine, frais garderie périscolaire, etc...).

Les aides seront mandatées au compte 6561 « secours d'urgence » et versées aux organismes demandeurs.

Fait et délibéré en Mairie,
Le 02 juillet 2024
Le Président,
Christian BERNIGAUD



Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-200077238-20240708-11-2024-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024